

## **DÉCISION D'ANNULATION**

**De l'Appel d'Offres n° 262/2020/INDH-PACA-TRAV :**

**Réalisation des travaux de deux plateformes de commerce de proximité  
au niveau du Parc Cité Plateau  
à la Préfecture des Arrondissements de Casablanca-Anfa**

Le Directeur Général de la société CASABLANCA AMÉNAGEMENT S.A.,

- Vu la publication de l'avis d'appel d'offres précité dans les journaux « LE MATIN » et « AL AKHBAR » ainsi que dans le portail marocain des marchés publics, en date du 09 Juin 2020 ;
- Vu les dispositions de l'article 45 « Annulation d'un appel d'offres » du Règlement des marchés de la société CASABLANCA AMÉNAGEMENT S.A. ;
- Vu les dispositions de l'alinéa (b) du paragraphe 1 de l'article 45 « Annulation d'un appel d'offres » du Règlement des marchés de la société CASABLANCA AMÉNAGEMENT S.A. qui stipule que l'annulation peut intervenir « lorsque des circonstances exceptionnelles ne permettent pas d'assurer l'exécution normale du marché ».

### **DÉCIDE**

- D'annuler l'appel d'offres cité ci-dessus ;
- De publier la présente décision dans le portail marocain des marchés publics.

Casablanca, le Mardi 30 Juin 2020

**Le Directeur Général**  
**M. Driss MOULAY RCHID**

